



Conseil économique et social

Distr. : Générale
8 mars 2012

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à la gestion: Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu général des activités de coopération technique du secrétariat en 2011. Il décrit les tendances de la coopération technique destinée à répondre aux problèmes de développement actuels et émergents dans la région, caractérisée par l'importance croissante donnée à la coopération Sud-Sud et au développement des capacités. Il mentionne aussi brièvement les contributions financières procurées au secrétariat en 2011 pour les activités de coopération technique, les services de coopération technique fournis en 2011 et les mesures prises par le secrétariat pour renforcer ses travaux de coopération technique et ses relations avec les partenaires et les donateurs.

La Commission voudra peut-être examiner le présent document et donner au secrétariat des indications sur l'évolution, l'orientation et les priorités de ses travaux de coopération technique.

Table des matières

	Page
I. Tendances et actualité du programme de coopération technique de la CESAP en 2011	3
A. Introduction	3
B. Resserrement de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies	4
C. Mobilisation des ressources et partenariats.....	4
II. Exécution du programme de coopération technique de la CESAP en 2011.....	5
A. Contributions au programme de coopération technique de la CESAP en 2011	5
B. Exemples d'activités de coopération technique du secrétariat en 2011	9
III. Conclusion	13
Tableau.	
Récapitulatif des contributions financières en 2011, par source.....	6
Liste des figures.	
1. Contributions financières pour la coopération technique en 2011, par source	7
2. Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la CESAP en 2011	8
3. Évolution des dépenses de la CESAP, 2000-2011	9
Annexes.	
I. Ressources extrabudgétaires financières fournies par les donateurs bilatéraux en 2011	14
II. Ressources de coopération technique fournies par le système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en 2011.....	15
III. Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2011	16

I. Tendances et actualité du programme de coopération technique de la CESAP en 2011

A. Introduction

1. Les conceptions de la coopération pour le développement ont évolué profondément ces dernières années. L'aide publique au développement reste toujours un élément important mais les partenariats pour un développement effectif occupent une place croissante et la coopération Sud-Sud devient rapidement une modalité essentielle. Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, créé en décembre 2011 lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, témoigne de cette évolution. Dans ce contexte, le développement des capacités et le partage des connaissances, spécialement entre pays qui suivent des voies de développement similaires, se présentent de plus en plus comme des instruments indispensables du développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique

2. La CESAP, qui est l'organe multilatéral le plus polyvalent pour promouvoir la coopération entre les gouvernements et les autres parties prenantes en Asie et dans le Pacifique, considère la coopération Sud-Sud comme une composante majeure du rôle qui lui incombe et fait du développement des capacités l'objet primordial de ses activités de coopération technique. Le choix de ces moyens d'action a été conforté par la Déclaration d'Almaty, adoptée en 2007 par la résolution 63/1 de la CESAP, qui a appelé à promouvoir davantage la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument essentiel pour intensifier l'aide au développement dans la région.

3. Le secrétariat, pour renforcer l'effet et l'efficacité de ses activités de coopération technique, a pris des mesures tout au long de l'année 2011 afin de réduire le nombre des projets de développement des capacités, d'élargir leur portée, d'allonger leur durée et de mieux les intégrer, tout en les alignant sur les priorités générales de la CESAP et en les ancrant au programme de travail approuvé par les États membres. Ces ajustements sont conformes aux recommandations provenant d'une série d'évaluations stratégiques de la CESAP opérées entre 2006 et 2008, notamment l'inspection, par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), des pratiques de gestion basée sur les résultats à la CESAP, qui ont invité le secrétariat à parfaire la qualité de ses opérations de planification, d'exécution et de suivi des activités de développement des capacités.

4. Afin de situer les activités de développement des capacités dans un cadre plus cohérent et mieux intégré, le secrétariat a établi un ensemble de documents pour les projets de développement des capacités, d'un niveau hiérarchique supérieur et d'application universelle, pour la période allant de 2011 à 2013. Ces documents donnent la primauté à la définition et à l'obtention des résultats recherchés, ainsi qu'à l'amélioration de la performance par le renforcement de la gestion basée sur les résultats. Ils prévoient notamment un effort particulier pour le suivi et l'évaluation qui doit permettre au secrétariat de rendre compte aux États membres et à l'ensemble des donateurs et l'aider aussi à apprendre à partir de l'expérience et à améliorer constamment sa performance. Les documents prévoient en outre de privilégier les partenariats avec les autres parties prenantes, de renforcer la collaboration entre les divisions à l'intérieur du secrétariat et

d'identifier toutes les sources de financement pour chaque projet, de manière à faciliter le repérage des manques à combler.

B. Resserrement de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies

5. Des partenariats et une coordination solides avec les autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre d'une cohérence systémique et conformément à la formule « Unis dans l'action » à l'échelon régional, sont essentiels pour assurer l'efficacité des activités de développement des capacités exercées par la CESAP. Le Mécanisme de coordination régionale réuni par la CESAP est l'un des principaux vecteurs de l'affermissement de ces partenariats, spécialement par l'intermédiaire de ses six groupes de travail thématiques. La part prise par le secrétariat dans les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), chargé de la coordination de l'activité des Nations Unies à l'échelon du pays, est également un moyen important d'améliorer la coopération avec les contreparties à l'intérieur du système.

6. Les partenariats de la CESAP pour le développement des capacités s'appuient en outre sur les mémorandums d'accord qui dressent les cadres de la coopération avec 30 entités des Nations Unies et autres organisations internationales. Des consultations annuelles officielles avec trois de ces organisations, la Banque asiatique de développement, l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont eu lieu pour examiner la coopération et définir les priorités en 2011.

7. La CESAP a contribué activement, dans le cadre de sa coopération avec le PNUD, à un atelier sur la coopération technique, organisé en septembre 2011 par le Centre régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, dont les résultats ont été présentés au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Ultérieurement, le PNUD et la CESAP ont entrepris les premières études sur la création d'une communauté régionale de pratique pour la coopération technique, orientée particulièrement vers le développement des capacités, et sur l'organisation d'un atelier commun pour le personnel au sujet des meilleures pratiques en matière de développement des capacités.

C. Mobilisation des ressources et partenariats

8. Au titre de l'Initiative pour l'efficacité organisationnelle, le secrétariat a adopté un certain nombre de politiques et de mesures au cours de l'année 2011 afin d'améliorer l'efficacité, la visibilité et l'efficience des échanges avec les États membres, le groupe des donateurs internationaux et les autres partenaires. Premièrement, une Stratégie de mobilisation des ressources pour le moyen à long terme a été adoptée afin de fixer un cadre général de la CESAP pour une attitude plus dynamique à l'égard des partenariats et des relations avec les donateurs. Deuxièmement, la Stratégie de communication et de sensibilisation de la CESAP a été adoptée dans le but d'augmenter la visibilité de la CESAP et de faire mieux comprendre son action par les États membres et les autres parties prenantes. Troisièmement, une Section des partenariats et de la mobilisation des ressources a été créée au sein de la Division de la planification des programmes et des partenariats (l'ancienne Division de la gestion du programme) pour apporter un appui aux divisions et aux bureaux afin de resserrer les relations de la CESAP avec les partenaires et les donateurs actuels et potentiels.

9. Dans ce même contexte, un certain nombre de mesures et de décisions ont été prises en 2011 pour renforcer les relations avec les partenaires et les donateurs pour le développement. Quelques exemples suivent : a) une mission de donateurs en septembre 2011 en République de Corée, en vue de renforcer les relations avec les partenaires essentiels¹ ; b) une série de consultations informelles avec les représentants de la Fédération de Russie qui a conduit, en décembre 2011, à la signature d'un nouvel accord de contributions volontaires pour un montant de 2,4 millions de dollars des États-Unis sur une période de deux ans ; c) des entretiens avec les autres donateurs bilatéraux et internationaux existants, dont la Chine, le Japon et la Suède. Une première consultation plus vaste avec plusieurs donateurs est prévue en 2012, dans le but de resserrer les relations avec les donateurs actuels et potentiels et de faire mieux connaître le rôle, les priorités et les lignes de conduite de la CESAP dans la région. Pour servir de base à ces initiatives, le secrétariat a créé un système de profilage des donateurs en 2011 et entrepris la préparation d'un Dossier sur la mobilisation des ressources, destiné aux donateurs ; il a également ouvert, sur le site Web de la CESAP, une section consacrée aux relations avec les donateurs.

10. Reconnaissant l'importance croissante prise par le secteur privé comme partenaire pour la promotion et la fourniture des services de développement des capacités, le secrétariat a tenu, après la soixante-septième session de la Commission, un atelier à l'intention du personnel sur l'optimisation de la collaboration avec les contreparties du secteur commercial. L'atelier a mis à profit l'expérience et les enseignements provenant des autres organismes des Nations Unies, particulièrement le Bureau du Pacte mondial des Nations Unies, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le secrétariat travaille à une stratégie pour développer les relations avec les contreparties du secteur privé en tant que partenaires importants et sources de connaissances et de ressources.

II. Exécution du programme de coopération technique de la CESAP en 2011

A. Contributions au programme de coopération technique de la CESAP en 2011

11. Aux fins du présent document, la coopération technique portant sur le développement des capacités se définit comme englobant : a) la promotion des politiques et le dialogue au sujet des questions critiques et émergentes, y compris le suivi des engagements mondiaux et régionaux ; b) la constitution de réseaux régionaux de connaissances conçus pour permettre aux membres et membres associés de la CESAP de partager des données d'information et d'expérience sur les pratiques efficaces et novatrices et d'échanger à leur sujet ; c) les services de formation, les services consultatifs et les autres formes d'assistance technique destinées à renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP

¹ Les 13 organismes publics suivants de la République de Corée sont donateurs et partenaires de la CESAP dans l'exécution de son programme de coopération technique : Ministère des affaires étrangères et du commerce ; Ministère de l'unification ; Ministère de la santé et de la protection sociale ; Ministère de l'environnement ; Ministère des transports terrestres et des affaires maritimes ; Ministère de l'éducation ; Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) ; Commission coréenne des communications ; Institut maritime coréen ; Institut coréen d'économie énergétique (KEEI) ; Compagnie coréenne de gestion de l'énergie (KEMCO) ; Compagnie d'électricité de Corée (KEPCO) ; Société des autoroutes de Corée (KEC).

de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes efficaces dans un ensemble domaines de développement essentiels.

12. Les activités de coopération technique de la CESAP en 2011 ont été financées à la fois par le budget ordinaire de l'ONU et par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire comprend : a) le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22); b) le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35)². Les ressources extrabudgétaires comprennent les contributions fournies à titre volontaire par les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit soit de contributions financières (fonds d'affectation spéciale) soit d'une assistance en nature, comme le détachement d'experts à titre gratuit ou la mise à disposition d'installations et de matériel.

13. En 2011, le total des contributions financières reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique (provenant du système des Nations Unies et de sources extérieures) s'est élevé à 15 534 674,20 dollars des États-Unis. Les contributions financières volontaires bilatérales versées par les États membres et non membres de la CESAP ont été, cette année encore, la principale source de financement extrabudgétaire. Le tableau ci-dessous et la figure 1 contiennent une récapitulation des contributions financières par source, en dollars des États-Unis et en pourcentage, respectivement.

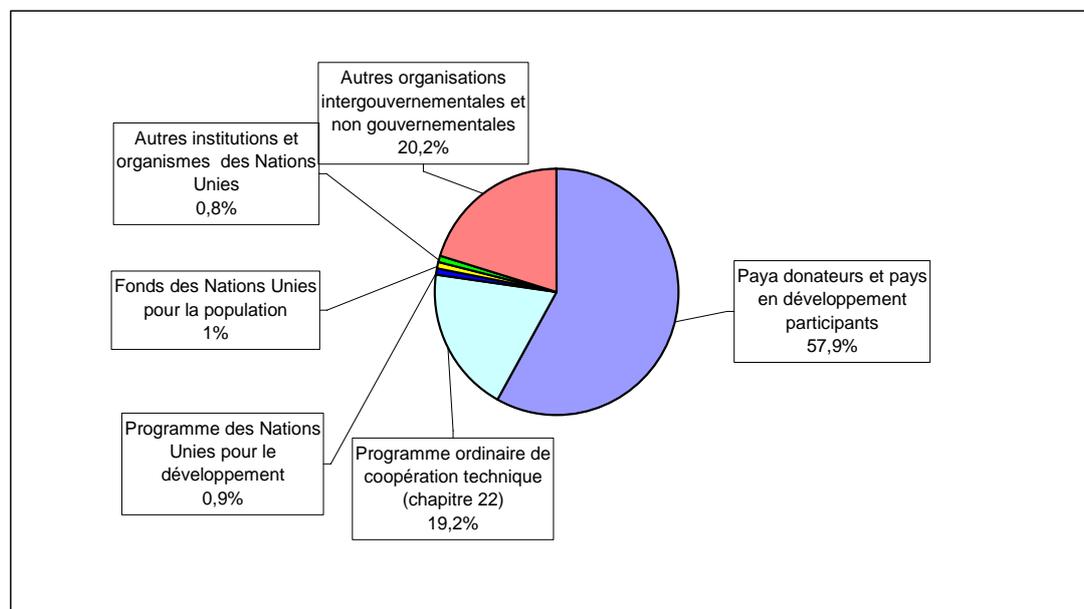
Tableau. Récapitulatif des contributions financières en 2011, par source de financement

<i>Source</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
a) Pays donateurs (voir annexe I)	8 999 097,00	57,9
b) Système des Nations Unies		
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22)	2 984 200	19,2
2. Programme des Nations Unies pour le développement	134 511,36	0,9
3. Fonds des Nations Unies pour la population	156 119,64	1
4. Autres institutions et organismes des Nations Unies	127 000,00	0,8
c) Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales (voir annexe II)	3 133 745,30	20,2
Total	15 534 674,20	100

² Les contributions destinées aux projets pluriannuels financés au titre du Compte pour le développement (chapitre 35) sont comptabilisées pour l'année où elles sont reçues.

Figure 1. Contributions financières à la coopération technique en 2011, par source de financement

(En pourcentage)



14. Les donateurs bilatéraux ont apporté 8 999 097,90 dollars sur le montant total des fonds reçus en 2011, dont environ 78 % provenant des pays membres en développement. L'annexe I au présent document contient des informations plus détaillées sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) reçues de sources bilatérales. La plus forte contribution totale d'un donateur bilatéral a été reçue de la République de Corée

15. La contribution totale du système des Nations Unies, provenant du chapitre 22 du budget de l'ONU et des autres entités des Nations Unies qui procurent des financements, s'est élevée à 3 401 831,00 dollars, soit 21,9 % du total des fonds reçus en 2011 (voir le tableau). Aucune ressource n'a été reçue directement du Compte des Nations Unies pour le développement en 2011 mais les fonds reçus les années précédentes ont continué d'être employés pour l'exécution des activités de coopération technique comme le décrit le paragraphe 18 ci-dessous.

16. Les contributions des autres organisations intergouvernementales, du secteur privé et des ONG ont représenté 3 133 745,30 dollars en 2011. Les trois plus gros donateurs ont été l'Union européenne, la Fondation Bill-et-Melinda-Gates et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). L'annexe II au présent document contient des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les ONG.

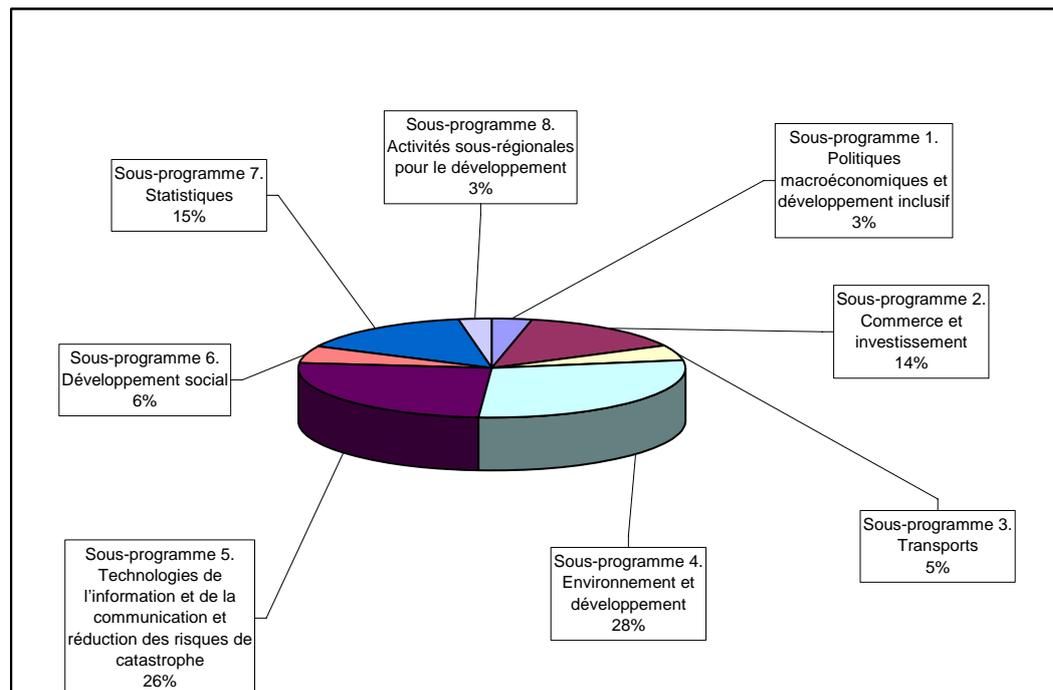
17. Au surplus, les États membres de la CESAP ont fourni, sous forme de prêts non remboursables, un total de 106,5 mois de services d'experts dans différentes disciplines. L'annexe III contient des informations plus détaillées à ce sujet.

18. Le volume de coopération technique procurée par le secrétariat en 2011 représente une valeur financière totale d'environ 18,2 millions de dollars. Sur ce total, environ 7,2 millions de dollars ont été fournis dans le cadre du programme de coopération technique exécuté par les divisions et bureaux opérationnels ou par d'autres organismes au titre du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est. Environ 6,4 millions de dollars ont servi à l'appui institutionnel aux institutions régionales et aux bureaux sous-régionaux, y compris leurs activités de coopération technique et de développement des capacités. Environ 3,7 millions de dollars du Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22) et 0,9 millions de dollars du Compte pour le développement (chapitre 35) ont été utilisés.

19. La figure 2 illustre la répartition des ressources extrabudgétaires entre les huit sous-programmes de la CESAP en 2011.

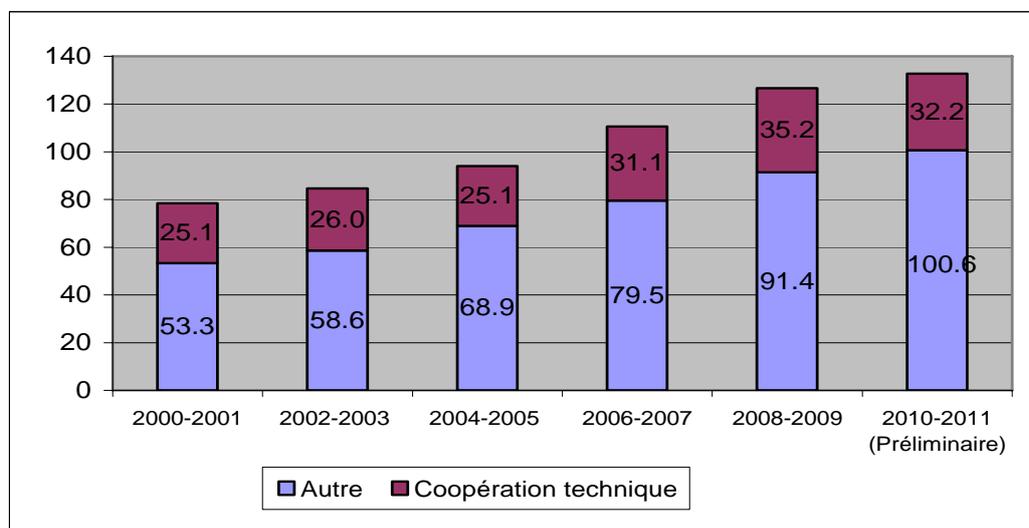
Figure 2. Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la CESAP en 2011

(En pourcentage)



20. La figure 3 illustre l'évolution des dépenses pour la coopération technique par rapport aux dépenses totales de la CESAP au cours des 12 dernières années.

Figure 3. Évolution des dépenses de la CESAP, 2000-2011
(En millions de dollars des États-Unis)



B. Exemples d'activités de coopération technique du secrétariat 2011

21. Comme indiqué ci-dessus, le développement des capacités a été, cette année encore, la cheville centrale des activités de coopération technique du secrétariat en 2011, en liaison étroite avec les tâches de création d'un consensus sur les politiques générales, les travaux normatifs et les travaux analytiques de la CESAP aux niveaux régional et sous-régional. Par des moyens divers dont les études analytiques, les ateliers de formation, les services consultatifs, les communautés de pratique et les réseaux destinés à faciliter l'échange des connaissances et les bonnes pratiques, la CESAP a continué d'agir comme un centre majeur pour le partage des connaissances, de l'information et des données d'expérience entre les États membres dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le choix d'exemples ci-après illustre la diversité et la portée des activités de coopération technique de la CESAP à travers ses sous-programmes (y compris les institutions régionales et les bureaux sous-régionaux) pour répondre aux priorités des États membres.

22. Au titre du sous-programme Politique macroéconomique et développement inclusif, les principales constatations de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, qui a mis en relief la nécessité de rééquilibrer la croissance et de réduire les écarts de développement afin de soutenir le dynamisme de la région, ont fait l'objet d'une réflexion approfondie à travers une série de dialogues de politique générale dans 29 États membres, avec la participation de plus de 900 décideurs et représentants de la société civile. Outre des ateliers de développement des capacités en vue d'aider les États membres dans des domaines comme l'amélioration de la compétitivité et les moyens d'attirer l'investissement étranger direct, un dialogue régional de politique générale a été organisé conjointement avec la banque centrale des

Philippines pour examiner les moyens d'assurer la résistance aux différents chocs subis par les pays de la région. Le Rapport sur les OMD en Asie et dans le Pacifique, 2011/2012, établi conjointement avec la Banque asiatique de développement et le PNUD, a consacré une attention particulière aux questions d'égalité des sexes et à l'intégration des Objectifs dans les stratégies nationales de développement. Les activités de suivi ont comporté un dialogue de partenariat au Cambodge, une formation à la sensibilisation et des ateliers sous-régionaux visant à accélérer les progrès dans les pays les moins avancés.

23. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT), relevant du sous-programme de la CESAP Commerce et investissement, qui forme une communauté de pratique et encourage le soutien de collègue à collègue dans un contexte de coopération Sud-Sud, a aidé les décideurs et les praticiens de la région à repérer les cas de formalités excessives dans les opérations de commerce international et à y remédier. Plus de 14 pays de la région ont appliqué les méthodes définies par le premier outil UNNExT, le Guide de l'analyse du processus des affaires pour simplifier les procédures et la documentation du commerce international (Business Process Analysis Guide to Simplify Trade Procedures)³, et ont repéré des obstacles au commerce résultant des procédures applicables pour des produits d'exportation essentiels. De même, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciale (ARTNeT), géré par le secrétariat, a continué de s'élargir et accueille 32 institutions membres et quelque 800 chercheurs individuels. Le Réseau a contribué fortement au développement des capacités de recherche des décideurs et des chercheurs nationaux dans la région de l'Asie et du Pacifique.

24. Au titre du sous-programme de la CESAP pour les transports, le secrétariat a continué à améliorer les capacités des gouvernements d'appliquer les accords intergouvernementaux sur le Réseau de la Route d'Asie⁴ et sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique⁵, ainsi que les autres initiatives encouragées par la CESAP pour promouvoir un système de transport et de logistique international, intermodal et intégré dans la région. De nouveaux progrès ont été faits en 2011 dans la rédaction du projet d'un accord intergouvernemental sur les ports secs qui vise à réaliser l'intégration et la connectivité des réseaux et des modes de transport en Asie. Une fois conclu, l'accord constituera un instrument régional pour faciliter les liaisons de transport et simplifier les formalités du commerce à travers la région. La méthodologie CESAP de calcul du temps/coût-distance a continué de servir comme un outil important pour déceler les obstacles qui nuisent à un transport transfrontalier efficace et pour les aplanir. La sécurité routière a été également un domaine où les initiatives du secrétariat ont renforcé les capacités des États membres : sept pays ont reçu un appui pour le développement de stratégies et de plans d'action nationaux pour la sécurité routière, comportant des objectifs et des cibles mesurables de sécurité routière ainsi que des outils pour suivre les progrès.

25. Les activités de développement des capacités au titre du sous-programme de la CESAP Environnement et développement ont été spécialement centrées sur la conception et l'application de mesures pour promouvoir une croissance économique environnementalement durable, moyennant un appui fourni aux décideurs à tous les niveaux, principalement dans les ministères directement intéressés, ainsi qu'au personnel d'exécution des administrations nationales et

³ ST/ESCAP/2558.

⁴ Nations Unies, Recueil des traités, vol. 2323, n° 41607.

⁵ Nations Unies, Recueil des traités, vol. 2596, n° 46171.

locales. Outre des études et des ateliers, neuf sessions de formation pratique ont eu lieu dans des domaines comme la gestion des déchets solides et l'infrastructure urbaine écoefficace. La demande de formation des instructeurs et de connaissances sur les politiques de la croissance verte, les cheminements à suivre et les outils à utiliser a triplé depuis mars 2005. Le secrétariat a travaillé aussi avec les décideurs des administrations publiques, la société civile, les milieux universitaires, les ONG, les autorités locales et le secteur privé pour améliorer la sécurité énergétique et la gestion des ressources hydrauliques et pour concevoir des politiques de développement inclusif et durable. Dans les domaines de l'infrastructure hydraulique écoefficace et de la gestion intégrée des ressources hydrauliques, le secrétariat a collaboré avec les partenaires par une série de forums et d'études régionaux appuyés par des projets pilotes et d'évaluation sur le terrain de l'infrastructure de distribution d'eau et d'assainissement.

26. Au titre du sous-programme de la CESAP Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe, les capacités des décideurs et des principales parties intéressées dans la région en matière de gestion des risques de catastrophe ont été renforcées par une série d'initiatives comprenant des ateliers nationaux de formation dans les pays du Pacifique et une formation approfondie de suivi sur l'utilisation des images de satellite. Le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement a facilité un échange d'informations sur les législations, les politiques et les communautés de pratique en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement. Le secrétariat a continué à encourager le réseautage sous-régional pour l'échange d'informations sur la réduction des risques d'inondation dans le contexte des phénomènes météorologiques extrêmes en Asie centrale, ainsi que le partage de la connaissance des bonnes pratiques et des leçons à retenir à la suite des catastrophes naturelles survenues au Pakistan, au Japon et dans les pays d'Asie du Sud-Est. La diffusion des technologies de l'information et de la communication pour le développement socioéconomique a fait l'objet de 33 activités de formation exécutées par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), parmi lesquelles le lancement, dans sept nouveaux pays, de son programme phare intitulé « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ». Les modules de l'Académie ont été utilisés dans 52 autres activités de formation par les partenaires du CAPFTIC, ce qui témoigne d'une solide implantation du programme sur le terrain.

27. À travers le sous-programme Développement social, la CESAP a joué un rôle primordial pour inciter les États membres et les autres parties prenantes à cataloguer les priorités de développement des capacités et à prendre les mesures qui s'imposent dans les domaines de l'incapacité, du VIH, du vieillissement, de la migration, de la protection sociale, de la jeunesse et du développement, et de l'égalité des sexes. Dans ce dernier cas, un programme a été lancé avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de renforcer les capacités institutionnelles des mécanismes nationaux pour les femmes, moyennant une série d'ateliers sous-régionaux et la fourniture d'outils et de ressources. Un nouveau projet régional soutenu par la Chine a été lancé aussi pour fortifier les capacités des États membres de promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans le contexte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière de services de santé et de soins de longue durée à l'intention des personnes âgées a fait l'objet du Forum régional sur les services de soins aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, qui a

été réuni par le secrétariat en coopération avec le Zhongshan College, à Nanjing (Chine). L'étude thématique intitulée *The Promise of Protection : Social Protection and Development in Asia and the Pacific* (La promesse de protection : protection sociale et développement en Asie et dans le Pacifique)⁶ a analysé les principales tendances, questions et leçons et l'action à mener pour appuyer la réflexion des États membres quant aux choix de politique générale et au développement des services dans ce domaine.

28. L'importance vitale de la disponibilité de statistiques fiables et de grande qualité pour servir de fondation à la construction des politiques et à l'exécution des programmes dans toute la région a été l'objet de l'appui constant du secrétariat en faveur du renforcement des systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique dans des domaines comprenant : a) la production et la diffusion de données en matière de statistiques de l'état civil ; b) les statistiques économiques, y compris la mesure du secteur informel et de l'emploi informel ; c) l'amélioration de la mesure et des statistiques de l'incapacité. Les activités de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et de ses réseaux de formation à la statistique, ont donné à un total de 951 fonctionnaires publics/statisticiens la possibilité d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de statistiques officielles, y compris les cadres, les normes et les méthodes internationalement convenus dans un certain nombre de domaines. La publication intitulée *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific* (Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique)⁷, qui rend des services importants aux États membres, a permis en outre au secrétariat de collaborer avec des spécialistes des organismes partenaires et d'approfondir et d'élargir les réseaux de la CESAP et sa capacité de répondre aux priorités des États membres concernant les capacités statistiques.

29. Les bureaux sous-régionaux de la CESAP, grâce aux liens qu'ils établissent avec les contreparties, les contextes et les processus sous-régionaux, contribuent largement au déroulement efficace des activités de coopération technique de la CESAP. Dans le Pacifique, le secrétariat a joué un rôle important en 2011 dans les préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), comportant le suivi de l'examen régional de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, l'établissement d'un robuste programme des Nations Unies pour le Pacifique en faveur du développement inclusif et durable et un appui à la résistance aux chocs extérieurs. Une aide au développement des capacités a été apportée aux pays insulaires du Pacifique pour dresser des plans nationaux dans le domaine de l'incapacité et pour résoudre les problèmes de planification urbaine. En Asie de l'Est et du Nord-Est, les activités de coopération technique ont consisté principalement à fournir un appui aux décideurs dans les domaines de la préservation de la nature et de la pollution atmosphérique transfrontalières et pour l'atténuation de la fréquence et des effets des tempêtes de poussière et de sable. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, le secrétariat a collaboré avec un ensemble d'institutions des États membres pour tenir la Concertation politique de haut niveau sur les problèmes de développement de la sous-région ainsi qu'une série de dialogues politiques à l'échelon national dans le contexte du lancement de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie du Pacifique. Le Forum économique 2011 du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA), sur le thème « 20 ans de coopération et d'intégration

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.II.F.5 (voir également E/ESCAP/67/20).

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.II.F.1.

économiques régionales en Asie centrale : réussites, problèmes et perspectives » a marqué un événement important pour le secrétariat en Asie du Nord et Asie centrale.

III. Conclusion

30. Le secrétariat a progressé encore dans le renforcement de ses activités de coopération technique durant l'année 2011. Il a collaboré avec un large ensemble d'organes gouvernementaux, d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour améliorer les capacités des États membres de développer et d'exécuter des politiques de développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, ce qui n'aurait pas été possible sans le précieux concours des donateurs et des partenaires de développement de la CESAP.

31. En particulier, des mesures supplémentaires ont été prises pour accroître les effets et améliorer le centrage et l'intégration des activités de coopération technique du secrétariat en privilégiant spécialement le développement des capacités et en portant une attention spécifique aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires du Pacifique. Des dispositions ont été prises en outre pour amplifier les facultés de mobilisation des ressources et de travail en partenariat du secrétariat et pour améliorer les relations avec les partenaires et les donateurs, de manière à consolider les bases de plus long terme pour la coopération future.

32. Le secrétariat continuera à fortifier l'application des méthodes de gestion basée sur les résultats pour veiller à obtenir l'effet maximum de ses activités de coopération technique avec les États membres. Les recommandations et les leçons provenant des évaluations et des procédures d'examen serviront positivement à optimiser la performance et les résultats. Le secrétariat continuera en outre à créer les synergies stratégiques et opérationnelles nécessaires avec les entités des Nations Unies et les organisations sous-régionales afin d'assurer la cohérence de l'action du Système des Nations Unies dans la région.

Annexe I

Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2011

(Fonds d'affectation spéciale)

	<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
Australie	52 810,00
Azerbaïdjan	2 000,00
Bangladesh	6 896,55
Bhoutan	2 000,00
Cambodge	4 000,00
Chine	525 109,72
Fédération de Russie	1 200 000,00
Fidji	4 981,00
Hong Kong (Chine)	30 000,00
Inde	424 512,22
Indonésie	155 584,68
Iran (République islamique d')	15 437,42
Japon	1 776 400,00
Kazakhstan	5 000,00
Macao (Chine)	33 000,00
Malaisie	35 000,00
Micronésie	5 000,00
Mongolie	25 000,00
Myanmar	868,66
Nouvelle-Calédonie	5 758,46
Pakistan	22 429,33
Pays-Bas	147 805,70
Philippines	63 000,00
République de Corée	3 943 162,97
Singapour	15 000,00
Sri Lanka	40 000,00
Suède	375 641,19
Thaïlande	41 000,00
Tonga	1 500,00
Turquie	15 000,00
Tuvalu	1 200,00
Viet Nam	24 000,00
Montant total des apports extrabudgétaires de donateurs bilatéraux	8 999 097,90

Annexe II

Ressources fournies en 2011 par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique

		<i>Montant en dollars des États-Unis</i>
1. Système des Nations Unies		
a)	Budget ordinaire	
	Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 22)	2 984 200,00
	Compte de l'ONU pour le développement	0,00
	Total partiel a)	2 984 200,00
b)	Ressources extrabudgétaires	
	Programme des Nations Unies pour le développement	134 511,36
	Fonds des Nations Unies pour la population	156 119,64
	Autres institutions et organismes des Nations Unies	127 000,00
	Total partiel b)	417 631,00
	Montant total des ressources versées par le système des Nations Unies a) + b)	3 401 831,00
2. Autres organisations		
	Banque asiatique de développement	129 929,70
	Fondation Bill-et-Melinda-Gates	929 950,00
	Fédération chinoise des personnes handicapées	10 000,00
	Union européenne	985 843,90
	Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	258 856,35
	Division du Fonds international de développement agricole (FIDA)	253 000,00
	Agence japonaise d'exploration spatiale (JAXA)	95 710,00
	Forum du Japon sur l'eau	9 500,00
	Institut coréen d'économie énergétique	29 320,00
	Korea Expressway Corporation	125 430,00
	Institut maritime coréen	88 170,04
	Fondation Rockefeller	50 000,00
	Union internationale des chemins de fer (UIC)	50 515,50
	Organisation mondiale du commerce (OMC)	38 439,81
	Collège de Zhongshan (Chine)	79 080,00
	Montant total des ressources extrabudgétaires versées par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	3 133 745,30
	Total général	6 535 576,30

Annexe III

Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2011

Japon (12 mois de travail)

M. Shoji Matsubara
Expert en réduction des risques de catastrophe
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe
12 mois de travail

Pays-Bas (4 mois de travail)

M^{me} Daphna Beerdsen
Expert en développement urbain durable
Division de l'environnement et du développement
4 mois de travail

République de Corée (90,5 mois de travail)

M. Won-Tae Kim
Expert en politique de l'environnement
Division de l'environnement et du développement
12 mois de travail

M. Woo Young Gyu
Expert en technologies de l'information et de la communication
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe
12 mois de travail

M. You-sik Kim
Expert en technologies spatiales
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe
11,5 mois de travail

M. Song Ouk-Heon
Expert en finances internationales
Division des politiques macroéconomiques et du développement
9 mois de travail

M. Jehak Jang
Expert en gestion de programmes
Division de la gestion du programme
12 mois de travail

M. Duek Yung Ko

Expert en politique sociale
Division du développement social
11,5 mois de travail

M. Daehi Lee
Expert en coopération commerciale et monétaire
Division du commerce et de l'investissement
12 mois de travail

M. Moo-Young Jo
Expert DTG en transport ferroviaire
Division des transports
7 mois de travail

M. Kim Hyung-Suk
Expert en transports
3,5 mois de travail
